



Distr. générale
9 décembre 2015

Français
Original : anglais



Programme des Nations Unies pour l'environnement

**Comité de négociation intergouvernemental
chargé d'élaborer un instrument international
juridiquement contraignant sur le mercure
Septième session**

Mer Morte (Jordanie), 10–15 mars 2016
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport sur les activités menées par le secrétariat
provisoire au cours de la période précédant l'entrée en
vigueur de la Convention**

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du secrétariat provisoire depuis la sixième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Au paragraphe 11 de sa résolution relative aux dispositions provisoires précédant l'entrée en vigueur de la Convention (UNEP(DTIE)/Hg/CONF/4, annexe I), la Conférence de plénipotentiaires relative à la Convention de Minamata sur le mercure a prié le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'assurer provisoirement les services de secrétariat pour soutenir les travaux du Comité de négociation intergouvernemental et ses activités jusqu'à la première réunion de la Conférence des Parties. Au paragraphe 12 de cette résolution la Conférence a prié le secrétariat provisoire de travailler en coopération et en coordination, selon qu'il convient, avec les autres acteurs compétents, dont le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, afin de mettre pleinement à profit l'expérience et l'expertise dont ils disposent. Au paragraphe 13 de la résolution, la Conférence a en outre prié le Directeur exécutif de faciliter les activités menées aux niveaux des régions et des pays pour appuyer la mise en œuvre de manière effective et efficace durant la période intérimaire.

2. Un résumé des activités menées par le secrétariat provisoire en réponse à ces demandes (UNEP(DTIE)/Hg/INC.6/22 et Corr.1 et UNEP(DTIE)/Hg/INC.6/INF/7) a été présenté au Comité de négociation intergouvernemental à sa sixième session, tenue du 3 au 7 novembre 2014 à Bangkok. Le présent rapport résume les principales activités menées par le secrétariat provisoire depuis la sixième session du Comité, et couvre à la fois ses travaux à l'appui du Comité et ses activités jusqu'à la première réunion de la Conférence des Parties ainsi que ses travaux en faveur de la ratification et de la mise en œuvre rapide de la Convention de Minamata par les Parties.

* UNEP(DTIE)/Hg/INC.7/1.

II. Appui fourni au Comité de négociation intergouvernemental et à ses activités jusqu'à la première réunion de la Conférence des Parties

A. Septième session du Comité de négociation intergouvernemental

3. Le secrétariat provisoire s'emploie actuellement à organiser la septième session du Comité de négociation intergouvernemental. Le secrétariat s'est notamment chargé de la rédaction et de l'envoi de lettres d'invitation; il a géré l'organisation des questions logistiques et a travaillé en étroite collaboration avec le pays hôte, la Jordanie, pour mettre en place les dispositions nécessaires et conclure les accords requis, et pour choisir le lieu de la réunion. Parmi les autres activités figurent l'organisation de l'appui des services de conférence, l'organisation des déplacements des participants bénéficiant d'un financement, l'appui aux activités menées par le Bureau du Comité de négociation intergouvernemental et l'élaboration des documents destinés à la réunion, afin qu'ils soient examinés par le Comité.

4. Des activités logistiques ont été entreprises avec l'appui des membres du personnel du Service des produits chimiques et des déchets de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE ainsi que du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui facilite les dispositions relatives au voyage des participants qui bénéficient d'un financement. Les membres du personnel du Service des produits chimiques et des déchets appuient également l'organisation de manifestations parallèles à la septième session. Le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm a apporté son concours à la création d'un site destiné à la mise en commun des documents qui seront utilisés pendant la septième session. Tant le Service des produits chimiques et des déchets que le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm fourniront un appui au secrétariat provisoire afin d'assurer le bon déroulement de la session.

5. L'élaboration des documents techniques, en particulier les documents qui seront utilisés pendant la réunion, a été dirigée par le secrétariat provisoire, avec des contributions importantes du Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, du Partenariat mondial du PNUE relatif au mercure (en particulier les organismes pilotant conjointement certains domaines du Partenariat) et d'autres acteurs concernés, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

6. Le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm a contribué sur le fond aux documents dans les domaines où il dispose d'une compétence particulière, comme les contrôles à l'importation et à l'exportation, le stockage, les déchets, les sites contaminés, le suivi et l'établissement de rapports. L'expérience acquise par les Conventions elles-mêmes a été mise à profit lors de l'élaboration du projet de règlement intérieur (UNEP(DTIE)/Hg/INC.6/13) et du projet de règles de gestion financière (UNEP(DTIE)/Hg/INC.6/14) de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata, qui ont été examinés par le Comité de négociation intergouvernemental à sa sixième session. Les versions de ces documents présentées à la septième session permettront la tenue de débats qui assureront la continuité des travaux entrepris dans le cadre de la sixième session. S'appuyant sur l'expérience acquise auprès du FEM, le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm a également contribué à l'élaboration d'un projet de mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention et le Conseil du FEM et d'un projet d'orientations à l'intention du FEM sur les stratégies, politiques et priorités programmatiques globales, sur les conditions requises pour avoir accès aux ressources financières et utiliser ces dernières, ainsi que sur une liste indicative des catégories d'activités qui pourraient bénéficier du soutien de la Caisse du FEM. L'expérience et la contribution du Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ont été prises en considération par le Directeur exécutif dans son rapport sur les propositions concernant la manière dont les fonctions du secrétariat permanent de la Convention seront accomplies (UNEP (DTIE)/Hg/INC.7/15) ainsi que dans son document d'information établi à la demande du groupe spécial d'experts sur le financement chargé d'étudier les options des institutions hôtes du programme international spécifique visant à soutenir le renforcement des capacités et l'assistance technique dont il est question au paragraphe 6 b) de l'article 13 de la Convention de Minamata (UNEP(DTIE)/Hg/INC.7/INF.6)

7. Le Partenariat mondial du PNUE relatif au mercure a contribué aux documents portant sur les activités entreprises dans le cadre des partenariats volontaires et d'autres matériels qui pourraient servir de base aux orientations requises au titre de la Convention de Minamata. Le document d'orientation sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or a été élaboré par l'instance concernée du Partenariat, tandis que les contributions portant sur d'autres domaines ont été obtenues par l'intermédiaire du secrétariat du Partenariat. Le secrétariat provisoire a travaillé en étroite

collaboration avec le secrétariat du FEM à l'élaboration des documents liés au projet de memorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention de Minamata et le Conseil du FEM, ainsi qu'au projet d'orientations à l'intention du FEM. Une contribution a également été demandée à l'OMS, concernant notamment la question des moyens d'acquisition de données de suivi pour évaluer l'efficacité.

8. Outre leurs contributions à l'établissement des documents utilisés pendant la réunion, chacune des organisations participant aux travaux du secrétariat provisoire, à l'appui en particulier de la ratification et de la mise en oeuvre rapide, a été invitée à présenter au Comité, à sa septième session, un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux. En conséquence, un rapport de situation sur le Partenariat mondial du PNUE relatif au mercure (voir UNEP(DTIE)/Hg/INC.7/INF/3) ainsi qu'un rapport sur les activités entreprises par toutes les autres organisations partenaires (voir UNEP(DTIE)/Hg/INC.7/INF/4) seront à la disposition du Comité à sa septième session

B. Réunions du Bureau du Comité de négociation intergouvernemental

9. Depuis la sixième session du Comité de négociation intergouvernemental, deux réunions du Bureau ont eu lieu, l'une par téléconférence le 20 avril 2015, et l'autre face-à-face à Moscou les 1^{er} et 2 juillet 2015. Une deuxième réunion en face-à-face est prévue à Jakarta les 18 et 19 janvier 2016. Les principaux objectifs de ces réunions étaient notamment de faire le point sur les résultats de la sixième session du Comité, d'assurer une planification adéquate de la septième session, d'examiner les questions devant être traitées par le Comité à sa septième session, de débattre de questions stratégiques et politiques et d'élaborer des plans logistiques en vue de la septième session. Les rapports des réunions du Bureau sont disponibles sur le site Internet de la Convention¹. La coopération avec les secrétariats du FEM et des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, en particulier, a aussi été abordée lors de ces réunions, au moyen d'exposés et de comptes rendus actualisés fournis par les deux secrétariats.

10. Le secrétariat provisoire a contribué à l'organisation de ces réunions en veillant aux préparatifs logistiques et en mettant à disposition les informations nécessaires avant et pendant les réunions.

C. Réunions régionales en prévision de la septième session du Comité de négociation intergouvernemental

11. Dans le cadre des préparatifs de la septième session du Comité de négociation intergouvernemental, le secrétariat provisoire s'est également employé à organiser une série de réunions régionales pour les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, de l'Europe centrale et orientale et de l'Asie centrale, ainsi que de l'Amérique latine et des Caraïbes. Bon nombre de gouvernements ont appelé à la tenue de ces réunions, afin de permettre aux régions de se préparer à la septième session du Comité et à la première réunion de la Conférence des Parties. Ces réunions se tiendront comme suit :

- a) Pour la région de l'Asie et du Pacifique, du 20 au 22 janvier 2016 à Jakarta;
- b) Pour la région de l'Afrique, du 2 au 4 février 2016 à Lusaka;
- c) Pour la région de l'Europe centrale et orientale et de l'Asie centrale, les 3 et 4 février 2016 à Brno (République tchèque);
- d) Pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, du 9 au 12 février 2016 à Montevideo.

12. Ces réunions ont pour objectif global de contribuer au succès de la septième session du Comité en donnant aux pays des différentes régions la possibilité de se consulter les uns les autres avant la tenue de la session, d'examiner les documents utilisés dans le cadre des réunions, de débattre de questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la session, de cerner les priorités et problèmes régionaux et de faciliter l'élaboration des positions régionales. Les réunions régionales incluront la présentation par le secrétariat provisoire des documents prévus pour la septième session, après quoi les gouvernements débattront entre eux et exposeront peut-être leur position sur les divers sujets qui seront traités lors de la septième session. Le programme provisoire de chaque réunion régionale sera établi en coopération avec les membres du Bureau du Comité de négociation intergouvernemental de la région.

¹ <http://mercuryconvention.org/Negotiations/INCBureau/tabid/3827/Default.aspx>.

13. Les réunions régionales sont organisées par le secrétariat provisoire en coopération avec les centres régionaux des Conventions de Bâle ou de Stockholm dans les différents pays, et en coopération et coordination étroites avec le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm. Ces réunions sont financées au moyen des contributions volontaires versées par le Gouvernement suisse, principal pays contributeur, ainsi que par les Gouvernements allemand et néerlandais.

D. Groupe d'experts techniques chargé de l'élaboration des orientations prévues à l'article 8 de la Convention

14. Depuis la sixième session du Comité de négociation intergouvernemental, le secrétariat provisoire a organisé deux réunions du groupe d'experts techniques créé par la Conférence de plénipotentiaires dans le but d'élaborer les orientations prévues à l'article 8 de la Convention, ce qui porte à quatre le nombre total de réunions tenues par le groupe d'experts.

15. La troisième réunion du groupe d'experts, organisée par le Gouvernement sud-africain, s'est tenue à Pretoria du 2 au 6 mars 2015. Une petite réunion des co-responsables chargés des différents secteurs s'est tenue à Genève les 11 et 12 juin 2015 pour mettre la dernière main au projet d'orientations sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales avant qu'elles soient diffusées au grand public en vue de recueillir des observations. Le secrétariat provisoire a mis le projet d'orientations à disposition sur le site Internet de la Convention aux fins de commentaires et compilé les observations reçues afin qu'elles soient examinées par le groupe d'experts à sa quatrième réunion.

16. La quatrième réunion s'est tenue à Stockholm du 7 au 11 septembre 2015 avec l'appui du Gouvernement suédois et de l'Union européenne.

17. Le Partenariat mondial du PNUE relatif au mercure et le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ont tous deux fourni un expert pour chacune des réunions du groupe. Ces experts ont participé aux débats sur les orientations relatives aux meilleures techniques disponibles et meilleures pratiques environnementales et apporté une contribution fondée à la fois sur les compétences techniques et sur l'expérience acquises par chaque convention dans l'élaboration de matériel d'orientation. Le secrétariat s'est également inspiré, pour l'élaboration de supports destinés aux réunions du groupe, de documents précédemment établis au titre de la Convention de Stockholm.

E. Création d'un groupe spécial d'experts sur le financement à la sixième session du Comité de négociation intergouvernemental sur le mercure

18. À sa sixième session, tenue du 3 au 7 novembre 2014 à Bangkok, le Comité de négociation intergouvernemental a créé un groupe de travail spécial d'experts sur le financement chargé de mener des travaux pendant la période s'étendant entre les sixième et septième sessions. Le groupe a pour mandat de donner au Comité à sa septième session des conseils concernant la mise en œuvre du paragraphe 6 de la résolution relative aux dispositions financières (UNEP(DTIE)/Hg/CONF/4, annexe I) de la Conférence de plénipotentiaires relative à la Convention de Minamata, qui prie le Comité « [...] d'élaborer, pour [qu'elle] l'examine à sa première réunion, une proposition concernant l'institution qui accueillera le programme international spécifique, y compris tous les arrangements nécessaires avec cette institution, ainsi que des orientations sur le fonctionnement et la durée de ce programme ».

19. Le groupe de travail spécial d'experts s'est réuni une fois, du 26 au 29 octobre 2015, à Sao Paulo (Brésil), à l'invitation du Gouvernement brésilien et avec l'appui financier du Gouvernement allemand.

20. La réunion a été organisée par le secrétariat provisoire, avec l'appui logistique du Centre régional pour l'assistance technique et le transfert de technologies de la Convention de Stockholm pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Outre les préparatifs logistiques, ainsi que demandé par le Comité à sa sixième session, le secrétariat provisoire a sollicité et compilé les observations des gouvernements sur le mandat du groupe de travail spécial d'experts et établi, entre autres, un document indiquant les différentes solutions concernant les institutions susceptibles d'accueillir le programme international spécifique et tous les arrangements nécessaires avec ces institutions. Le secrétariat provisoire a également aidé à la conduite des travaux de la réunion et préparé des documents de base supplémentaires pour appuyer le groupe de travail spécial d'experts et les coprésidents dans leurs travaux.

III. Aide à la ratification et à la mise en œuvre rapide de la Convention de Minamata

21. Outre ses travaux à l'appui du Comité de négociation intergouvernemental et ses activités, le secrétariat provisoire a appuyé les activités menées aux niveaux national et régional afin de faciliter la ratification et la mise en œuvre rapide de la Convention de Minamata.

Organisation d'ateliers régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités et de sensibilisation

22. En coopération avec les bureaux régionaux du PNUE, le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et les centres régionaux concernés des conventions de Bâle et de Stockholm, le secrétariat provisoire a poursuivi le programme d'ateliers sous-régionaux de sensibilisation qu'il avait démarré en mars 2014 pour aider les pays à se préparer à la ratification et à la mise en œuvre rapide de la Convention de Minamata. C'est ainsi que quatre ateliers sous-régionaux supplémentaires ont été organisés comme suit :

- a) Atelier pour la Mésoamérique : 26-28 novembre 2014, Mexico;
- b) Atelier pour les Caraïbes: 19-21 janvier 2015, Port of Spain;
- c) Atelier pour le Pacifique: 19-21 janvier 2015, Apia;
- d) Atelier pour l'Europe centrale et orientale et l'Asie centrale: 18-20 février 2015, Minsk.

23. L'objectif de cette première série de 12 ateliers sous-régionaux organisés entre mars 2014 et février 2015 était d'améliorer la compréhension de la Convention et de familiariser les participants avec les processus de signature, de ratification et de mise en œuvre. Il s'agissait également de fournir des informations sur les sources d'aide disponibles et de créer des possibilités d'échange et d'action dans les sous-régions. Enfin, chaque atelier s'est terminé sur la mise au point par chaque pays participant de feuilles de route nationales énonçant les mesures à prendre au niveau national pour s'acheminer vers la ratification et la mise en œuvre. Grâce à la participation de leurs représentants aux ateliers, les organismes d'exécution ont été informés des activités prévues au niveau national. Les ateliers offraient également une occasion de coordonner les travaux pendant la période intérimaire, y compris les activités habilitantes exécutées avec l'appui du FEM. Les Secrétariats des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'OMS ont tous contribué aux ateliers.

24. Le secrétariat provisoire a ensuite organisé, en collaboration avec le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, une autre série d'ateliers tenus au niveau régional consécutivement aux réunions régionales destinées à préparer les réunions des conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, programmées en mai 2015. Ces ateliers ont donné l'occasion aux pays d'exposer l'avancée des activités inscrites dans les feuilles de route mises au point lors des ateliers sous-régionaux, et au secrétariat provisoire de diffuser des informations et orientations supplémentaires sur les principales questions d'intérêt au sein de chaque région. Ils ont également été une occasion de débattre plus avant des possibles domaines de coopération à l'intérieur des régions, ainsi que des préparatifs de la septième session du Comité de négociation intergouvernemental et de la première réunion de la Conférence des Parties. Les ateliers comportaient également une session commune avec les réunions régionales des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm axée sur les ressources financières destinées aux produits chimiques et aux déchets, sur les objectifs de développement durable et sur la coopération et la coordination entre les conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata. Les ateliers régionaux ont été organisés comme suit :

- a) Atelier pour l'Asie et le Pacifique : 17-20 mars 2015, Jakarta;
- b) Atelier pour l'Afrique : 24-27 mars 2015, Nairobi;
- c) Atelier pour l'Europe centrale et orientale et l'Asie centrale : 7-10 avril 2015, Bratislava;
- d) Atelier pour l'Amérique latine et les Caraïbes : 14-17 avril 2015, Montevideo.

25. Les organisations intergouvernementales, organismes des Nations Unies et autres entités qui jouent un rôle important en appuyant les efforts tendant à la ratification et la mise en œuvre de la Convention, dont le FEM, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, l'UNITAR, l'OMS, les centres régionaux des conventions de Bâle et de Stockholm ainsi que plusieurs organisations non gouvernementales actives dans les différentes régions ont également pris part aux ateliers. Ces organisations ont également fait des exposés sur l'appui fourni aux pays pour la ratification et la mise en œuvre rapide de la Convention de Minamata.

26. Les rapports portant sur les ateliers sous-régionaux et régionaux sont disponibles à l'adresse www.mercuryconvention.org/AwarenessRaising/Workshops/tabid/3800/Default.aspx.

Appui aux projets pilotes aux niveaux national et régional

27. Le secrétariat provisoire a continué d'apporter son appui aux projets pilotes au niveau national afin de promouvoir les activités visant la ratification et la mise en œuvre de la Convention dans un certain nombre de pays. Parmi les principales activités menées au niveau des pays figurent l'élaboration d'inventaires des utilisations, émissions et rejets de mercure ainsi qu'un examen et une évaluation juridiques et politiques. Le secrétariat provisoire appuie également la mise en œuvre de projets pilotes au niveau régional, en collaboration avec les organisations partenaires, dont un projet pour déterminer les concentrations de mercure dans les cheveux des femmes en âge de procréer dans certains pays de la région de l'Asie et du Pacifique, et l'organisation en avril 2015 à Abidjan d'un atelier sous-régional destiné à un nombre limité de pays d'Afrique francophone concernant la mise en application des dispositions de la Convention relatives aux amalgames dentaires. Ces projets se poursuivront tout au long de l'année 2016.

Activités supplémentaires d'information et de sensibilisation

28. Les activités d'information de la Convention ont bénéficié du fait que le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm a mis une plateforme à la disposition du site Internet de la Convention, ainsi que de l'appui technique fourni par le secrétariat s'agissant du maintien et de l'expansion du site. Depuis la sixième session du Comité, le secrétariat provisoire s'est employé à améliorer la diffusion de l'information sur le site Web de la Convention, notamment en publiant des documents de référence mis à jour.

29. Le secrétariat provisoire a contribué à l'organisation à New York, le 24 septembre 2015, d'une réunion spéciale de haut niveau organisée par les gouvernements des pays suivants : États-Unis d'Amérique, Japon, Suisse et Uruguay dans le but de promouvoir la ratification de la Convention en marge de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les Gouvernements tchadien et samoan ont annoncé qu'ils avaient ratifié la Convention de Minamata et ils ont déposé leurs instruments de ratification à cette occasion.

IV. Autres activités entreprises par le secrétariat provisoire

30. Le secrétariat provisoire a participé à plusieurs processus, parallèlement au Service des produits chimiques et des déchets, au Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et au secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Il a contribué à l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets aux objectifs de développement durable ainsi qu'à la création du Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

31. Les membres du secrétariat provisoire ont fourni un appui logistique et un appui fonctionnel aux réunions des conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm qui se sont tenues à Genève du 4 au 15 mai 2015, ainsi qu'à la quatrième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, organisée à Genève du 28 septembre au 2 octobre 2015.

32. Enfin, le secrétariat provisoire a pris part à un séminaire-retraite organisé conjointement par le FEM, le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et le secrétariat provisoire de la Convention de Minamata à Genève le 5 octobre 2015. Il a également participé à plusieurs réunions ayant trait au mercure et aux produits chimiques et déchets dans le cadre de la Conférence internationale sur le mercure en tant que polluant mondial qui s'est tenue à Cheju (République de Corée) du 14 au 19 juin 2015, ainsi que dans le cadre de la réunion annuelle commune pour le renforcement de la coopération et de la coordination entre les centres régionaux au titre des conventions de Bâle et de Stockholm, qui s'est tenue à Genève du 5 au 8 octobre 2015.

V. Financement pour les travaux du secrétariat provisoire

33. Il n'aurait pas été possible que le secrétariat provisoire puisse mener les activités susmentionnées sans l'appui financier volontaire et généreux de l'Union européenne et des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Finlande, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse.

VI. Conclusion

34. Le Comité souhaitera peut-être prendre note des activités menées par le secrétariat provisoire à ce jour et encourager les gouvernements et les autres acteurs à même de le faire à contribuer aux activités en cours. Le Comité souhaitera peut-être également fournir des orientations au secrétariat provisoire sur les travaux futurs qui pourraient s'avérer nécessaires et sur tout autre sujet de préoccupation.
